

Description

L'agent ou l'agente fiduciaire conseillent leurs clients (particuliers, sociétés privées ou institutions publiques) en matière de comptabilité, de fiscalité et de droit. Ils les aident dans l'établissement des déclarations d'impôts, les décomptes de TVA, le recouvrement de créances, etc. Ces professionnels sont en outre responsables de la gestion ainsi que de la révision des comptes de leurs clients et veillent à optimiser leur situation comptable et financière.

Leurs principales activités consistent à:

Conseil et audit

- fournir des conseils en matière de gestion, de fiscalité, de prévoyance, de succession, de constitution et de liquidation; montrer le cas échéant les points faibles à améliorer;
- élaborer des business plans (projets économiques) afin d'évaluer les possibilités de création d'une entreprise, de filiales ou de succursales, ou le bien-fondé d'une fusion;
- établir des budgets, des calculs d'investissements et des études de modes de financement lors de projets de développement;
- évaluer la situation financière d'une société anonyme en tant qu'organe de révision ou d'une caisse de pension en tant qu'organe de contrôle;

Fiscalité et gestion comptable

- tenir ou réviser la comptabilité de petites et moyennes entreprises (PME): passation des écritures, vérification et règlement des factures, gestion des salaires, des cotisations sociales, des loyers, des assurances, des créances, etc.;
- élaborer des situations comptables intermédiaires et procéder à la clôture des comptes; analyser la comptabilité et rédiger des rapports à l'attention des responsables;
- établir les déclarations d'impôts et les décomptes de TVA;
- calculer l'amortissement et les réserves en respectant les prescriptions légales, mais en minimisant l'impact des taxes et des impôts;

Gestion immobilière et procédures juridiques

- s'occuper de la gestion immobilière et des tâches administratives qui s'y rapportent (loyers, calcul des charges, amortissements, etc.);
- procéder au recouvrement des créances;
- prendre en charge les partages successoraux et les exécutions testamentaires;
- développer l'outil informatique, grâce à des logiciels de gestion adaptés aux besoins du client;
- recourir à des spécialistes tels qu'experts-comptables ou experts fiscaux lors de situations complexes.

Environnement de travail

L'agent ou l'agente fiduciaire ont des contacts directs avec de nombreux interlocuteurs: clients, directions d'entreprises ou de filiales, etc. Ils organisent librement leur travail, mais l'intensité de leur activité peut augmenter lors des périodes décisives de déclarations fiscales ou de bouclage des comptes.

Les agents fiduciaires installés à leur propre compte se déplacent régulièrement pour rencontrer leurs clients.

Formation

La formation d'agent ou d'agente fiduciaire s'acquiert à temps partiel.

Lieux

- Lausanne;
- Paudex/VD.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC), maturité ou titre jugé équivalent et 4 ans de pratique professionnelle, sur territoire suisse, dans les domaines de la fiduciaire et révision, finance et comptabilité, fiscalité, conseil et gestion d'entreprise;
- aucune inscription au casier judiciaire en contradiction avec le but de l'examen.

Titre obtenu

- brevet fédéral d'agent ou d'agente fiduciaire.

Contenu

- comptabilité;
- fiscalité;
- révision;
- conseil et gestion d'entreprise.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Bonne mémoire
- Rigueur
- Discrétion
- Sens commercial

Perspectives professionnelles

L'agent ou l'agente fiduciaire trouvent du travail dans les services de comptabilité de tous les secteurs économiques (banques, fiduciaires, industrie, administration publique, etc.). Ils travaillent sur mandat en tant qu'organe de révision ou de contrôle, où peuvent être engagés dans un service de révision ou de comptabilité. Ils ont la possibilité de se mettre à leur propre compte.

Perfectionnement

Les agents fiduciaires peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par les organisations du monde du travail et les instituts de formation continue;
- diplôme fédéral d'expert-e fiduciaire, d'expert-e en finance et en controlling, d'expert-e fiscal-e, d'expert-e comptable ou d'administrateur-trice de biens immobiliers;
- diplôme d'économiste d'entreprise ES ou de spécialiste en droit ES;
- Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise ou en fiduciaire;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conseiller financier BF/Conseillère financière BF
- Consultant en entreprise/Consultante en entreprise
- Économiste d'entreprise HES/Économiste d'entreprise HES
- Spécialiste en finance et comptabilité BF/Specialiste en finance et comptabilité BF
- Taxateur fiscal/Taxatrice fiscale

Adresses

Fiduciaire Suisse
Union suisse des fiduciaires
Monbijoustrasse 20
3001 Berne 1
Tél.: 031 380 64 30
<https://www.treuhandsuisse.ch>

Romandie formation
Route du Lac 2
1094 Paudex
Tél.: 0848 888 123
<https://www.romandieformation.ch>